PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ELECTRO BANQUE

Société anonyme au capital de 106 005 120 €.
Siège social : 148/152, route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt.
562 064 287 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 19 mai 2016.

I. - Bilan au 31 décembre 2015.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/15	Notes	31/12/14
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	108	(1)	670
Effets publics et valeurs assimilées	-		-
Créances sur les établissements de crédit	99 817	(1)	115 038
Opérations avec la clientèle	104 085	(2)	187 317
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	(3)	-
Actions et autres titres à revenu variable	84 397	(3)	25 051
Participations et autres titres détenus à long terme	-		-
Parts dans les entreprises liées	-		-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-		-
Location simple	-		-
Immobilisations incorporelles	4	(4)	4
Immobilisations corporelles	-	(5)	2
Capital souscrit non versé	-		-
Actions propres	-		-
Autres actifs	1921	(6)	1 369
Comptes de régularisation	345	(7)	377
Total de l'actif	290 677		329 828

Hors bilan	31/12/15		31/12/14
Engagements donnés :			
Engagements de financement	14 851	(16)	19 178
Engagements de garantie	88 229	(16)	147 421
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	5 383	(19)	30 520
Engagements sur instruments financiers à terme	6 560	(18)	8 036

Passif	31/12/15	Notes	31/12/14
Banques centrales, comptes courants postaux	-		-
Dettes envers les établissements de crédit	-	(8)	87
Opérations avec la clientèle	1 398	(9)	32 299
Dettes représentées par un titre	-		-
Autres passifs	71	(10)	42

Comptes de régularisation	4 420	(11)	5 572
Provisions	41	(12)	41
Dettes subordonnées	-		-
Fonds pour risques bancaires généraux	14 641	(13)	14 641
Capitaux propres hors FRBG :	270 106	(14)	277 146
Capital souscrit	106 005		106 005
Primes d'émission	34 709		34 709
Réserves	117 665		117 665
Ecarts de réévaluation	-		-
Provisions réglementées	-		-
Report à nouveau	8 167		9 615
Résultat de l'exercice	3 561		9 152
Total du passif	290 677		329 828

Hors bilan	31/12/15	Notes	31/12/14
Engagements reçus :			
Engagements de financement	-		-
Engagements de garantie	47 465	(17)	140 754
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	78 913	(19)	91 328

II. - Comptes de résultat au 31 décembre 2015.

(En milliers d'euros.)

	31/12/15	Notes	31/12/14
Intérêts et produits assimilés	8 137	(21)	16 920
Intérêts et charges assimilées	1 329	(22)	1 999
Produits sur opérations de crédit-bail	-		-
Charges sur opérations de crédit-bail	-		-
Produits sur opérations de location simple	-		-
Charges sur opérations de location simple	-		-
Revenus des titres à revenu variable	-	(23)	-
Commissions (Produits)	626	(24)	989
Commissions (Charges)	15	(25)	11
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	47	(26)	93
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles de placement et assimilés	118	(26)	416
Autres produits d'exploitation bancaire	163	(27)	125
Autres charges d'exploitation bancaire	106	(27)	75
Produit net bancaire	7 641		16 458
Charges générales d'exploitation	2 373	(28)	2 584
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2	(28)	16
Résultat brut d'exploitation	5 266		13 858
Coût du risque	143	(29)	69
Résultat d'exploitation	5 410		13 927
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-		-
Résultat courant avant impôt	5 410		13 927
Résultat exceptionnel	-8	(30)	9

Impôt sur les bénéfices	1 841	(31)	4 784
Dotations/Reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	-		-
Résultat net	3 561		9 152

III. - Affectation du résultat.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide en conséquence, l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	8 166 657,33 €
Résultat de l'exercice	3 561 171,09 €
Bénéfice distribuable	11 727 828,42 €
Dividende de 0,35 €	3 710 179,20 €
Report à nouveau	8 017 649,22 €
Total bénéfice distribuable	11 727 828,42 €

Le dividende total pour les 10 600 512 actions, ressort à 3 710 179,20 €, soit 0,35 € par action.
Le dividende sera mis en paiement le 20 mai 2016 et donnera droit à un abattement de 40 % prévu à l'article 158, paragraphe 3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Distribution aux actionnaires	Revenus éligibles à l'abattement
2012	10 600 512	1,00 €	10 600 512,00 €	oui
2013	10 600 512	1,00 €	10 600 512,00 €	oui
2013	10 600 512	37,75 €	400 169 328,00 €	oui
2014	10 600 512	1,00 €	10 600 512,00 €	oui

IV. - Notes annexes aux comptes.

Principes comptables.

1. Généralités.

Les comptes individuels d'Electro Banque sont établis selon les dispositions applicables aux banques dans le respect des principes comptables généralement admis en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises.

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de sa maison mère Alcatel Lucent.

2. Changement de méthode comptable.

Electro Banque n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2015.

3. Principe de séparation des exercices.

Les opérations sont généralement comptabilisées en respectant le principe de la séparation des exercices. Font exception certains produits et certaines charges enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement. Il s'agit en particulier des revenus des actions et de certaines commissions qui ont un caractère de produits ou de charges définitifs lors de la réalisation des opérations.

4. Conversion des comptes en devises et opérations de change.

Les résultats sur opération de change sont déterminés conformément au règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont évalués en euros au cours de change de la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères sont convertis au cours effectif de cession et d'achat de ces monnaies.

Les pertes ou profits de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à la clôture de l'exercice et comptabilisés en compte de résultat, qu'ils concernent des opérations au comptant ou à terme. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en compte de résultat, *prorata temporis*.

5. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle intègrent les crédits consentis initialement par Electro Banque ainsi que les crédits acquis sur le marché secondaire.

Les créances initialement consenties sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts, calculés au taux facial, sont portés en compte de résultat *prorata temporis* ; les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement lors de la réalisation des opérations.

Les créances acquises sur le marché secondaire font l'objet d'un enregistrement au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les revenus, calculés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de garantie ou de financement qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les encours de créances sont identifiés en encours sains, en encours restructurés, en encours douteux ou en encours douteux compromis.

Les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :
Créances restructurées : Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières qui amènent Electro Banque à modifier les caractéristiques initiales des créances, afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances ;
Créances douteuses : Ce sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques qui permettent de conclure à l'existence d'un risque avéré, indépendamment de l'existence de tout impayé,
- s'il existe des procédures contentieuses.
Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle. Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie ;
Créances douteuses compromises : Ce sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.
Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés pour la part non garantie et présentés nets de dépréciations dans le produit net bancaire.
Les intérêts sur créances douteuses compromises ne font l'objet d'un réescompte qu'à hauteur des intérêts garantis. Dès lors qu'un risque net de garantie sur une créance individuelle apparaît irrémédiablement irrécouvrable, l'actif sort du bilan par la contrepartie d'un compte de perte. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en « Coût du risque ». Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

6. Portefeuille-titres.

Conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, la banque classe l'ensemble des titres détenus suivant :
- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation qui sont les suivantes :
Titres de transaction : Ce sont les titres qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons courus inclus et frais exclus. Ils font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à chaque arrêté comptable, la différence étant portée au compte de résultat. Sur l'exercice 2015, la banque n'a pas porté de titres de transaction ;
Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres :
- Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, celle-ci est déterminée en fonction du cours le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat lors de leur encaissement,
- Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition sont individualisés dans des comptes de créances rattachées. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés à ces titres sont portés dans un compte de créances

rattachées en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres négociés sur un marché actif, des cours les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées ;
Titres d'investissement : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Electro Banque dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, sauf s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Sur l'exercice 2015, la banque n'a pas porté de titres d'investissement ;
Titres de l'activité de portefeuille : Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en tirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Sur l'exercice 2015, la banque n'a pas porté de titres de l'activité de portefeuille.

7. Titres de participation.

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Electro Banque et, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le groupe Alcatel Lucent dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage déterminée selon une approche reposant sur la combinaison de différents critères, notamment : l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué, l'évolution des cours de bourse pour les sociétés cotées ou les relations spécifiques pouvant exister entre la banque et le groupe Alcatel Lucent et chacune des sociétés concernées.

Sur l'exercice 2015, la banque n'a pas porté de titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Electro Banque applique le règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement du CRC n°2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs. A ce titre, la banque applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants de la manière suivante :

Composants	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Logiciel	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeurs sont identifiés.

9. Dettes et engagements par signature.

Les dettes, ventilées selon leur nature, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à l'exhaustivité des garanties reçues, à l'exception des hypothèques et des garanties reçues sur les intérêts courus des contrats non échus.

10. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre, ventilées suivant la nature du support, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Sur l'exercice 2015, la banque a émis 10 M€ de dettes représentées par un titre.

11. Opérations sur instruments financiers à terme.

Les contrats sont comptabilisés suivant le règlement CRBF n° 90-15 modifié. Ils portent sur des opérations d'échanges de taux ou de devises, utilisées à titre de couverture, et sont affectés dès l'origine à des éléments clairement identifiés.

Les montants perçus et payés par la banque lors des opérations sur instruments financiers à terme figurent :
- s'il s'agit d'intérêts, dans les postes "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit" ou "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec la clientèle" ;
- s'il s'agit d'autres sommes perçues ou payées, dans le poste "Solde en bénéfice ou en perte sur opérations des instruments financiers".

Ces montants sont comptabilisés en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.

12. Provisions.

Les provisions sont déterminées conformément au règlement CRC n° 2000-06 qui définit ces éléments comme des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise et qui résultent d'obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue.

13. Fonds pour risques bancaires généraux.

Conformément au règlement CRBF n° 90-02 modifié et à l'instruction n° 90-01 de la Commission Bancaire concernant les fonds propres des établissements de crédit, la banque a isolé, dans une rubrique spécifique intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux", les provisions répondant aux critères définis dans les textes ci-dessus.

14. Résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne sont pas rattachés à l'activité ordinaire de la société.

15. Impôts sur les sociétés.

La banque prend en compte l'incidence de la charge d'impôt différé lorsque les règles fiscales conduisent à ne pas imposer des gains latents alors que les pertes couvertes par ces gains sont déduites fiscalement. Depuis le 1er janvier 1992, elle est intégrée fiscalement à Alcatel Lucent.

Note 1. - Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	8 196	4 887
Comptes ordinaires	8 196	4 887
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
A terme	90 655	110 000
Prêts et comptes à terme	90 655	110 000
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	1 074	821
Total	99 925	115 708

Note 2. - Opérations avec la clientèle (actif).

(En milliers d'euros)	2015	2014
Créances commerciales	58 488	114 541
Autres concours à la clientèle	35 989	28 255
Crédits à l'exportation	15 989	6 899
Crédits de trésorerie	20 000	6 000
Crédits à l'équipement	-	13 261
Crédits à l'habitat	-	-
Autres crédits	-	2 095
Prêts subordonnés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	86	95
Créances douteuses	3 479	37 304

Créances brutes	3 479	37 304
Dépréciations	-	-
Garanties	3 300	37 304
Créances rattachées	6 043	7 122
Total	104 085	187 317
Groupe Alcatel Lucent	66 745	75 620
Entreprises externes	37 340	111 697
Autres	-	-
Total	104 085	187 317

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 3. - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité portefeuille.

(En milliers d'euros)	2015		2014	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	84 397	84 418	25 051	25 053
Titres à revenu fixe	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Obligations				
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres à revenu variable	84 397	84 418	25 051	25 053
Actions cotées	-	-	-	-
Actions non cotées	2	2	2	2
OPCVM	84 395	84 416	25 049	25 051
dont dépréciations	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Total	84 397	84 418	25 051	25 053
Revenu fixe				
Revenu variable	84 397	84 418	25 051	25 053
Total	84 397	84 418	25 051	25 053

Informations complémentaires. - Aucun titre n'a fait l'objet d'un changement de catégorie de portefeuille au cours de l'exercice. Le portefeuille de placement recèle une plus-value latente de 22 K€.

Note 4. - Immobilisations incorporelles.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Valeurs brutes au 1er janvier	2 916	4 023
Acquisitions d'immobilisations	-	-
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-1 107
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	2 916	2 916
Amortissements au 1er janvier	2 912	4 010
Dotations de l'exercice aux amortissements	-	9
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-1 107
Amortissements au 31 décembre	2 912	2 912
Valeurs nettes au 31 décembre	4	4
Frais d'établissement	-	-
Autres	4	4
Total	4	4

Au 31/12/2015, aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 5. - Immobilisations corporelles.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Valeurs brutes au 1er janvier	282	366
Acquisitions d'immobilisations	-	-
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-84
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	282	282
Amortissements au 1er janvier	280	357
Dotations de l'exercice aux amortissements	2	7
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-84
Amortissements au 31 décembre	282	280
Valeurs nettes au 31 décembre	-	2
Terrains et constructions	-	-
Autres	-	2
Total	-	2

Au 31/12/2015, aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 6. - Autres actifs.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers	1 921	1 369
Total	1 921	1 369

Note 7. - Comptes de régularisation actifs.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Comptes de recouvrement	-	-
Comptes d'ajustement sur devises et sur opérations de hors bilan	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couvertures	-	-
Autres comptes de régularisation	345	377
Charges constatées d'avance	97	141
Produits à recevoir	182	202
Autres	66	34
Total	345	377

Note 8. - Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	-	87
A terme	-	-
Emprunts et comptes à terme	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	-	87

Note 9. - Opérations avec la clientèle (passif).

(En milliers d'euros)	2015	2014
Valeurs données en pension	-	-
Clientèle à vue	1 398	1 424
Entreprises	1 398	1 424
Particuliers	-	-
Comptes à régimes spéciaux	-	-
Clientèle à terme	-	30 875
Entreprises	-	30 875
Particuliers	-	-
Total des dépôts	1 398	32 299
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	1 398	32 299
Groupe Alcatel Lucent	-	30 875
Entreprises externes	1 398	1 424
Particuliers	-	-
Total	1 398	32 299

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 10. - Autres passifs.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Instruments conditionnels vendus	-	-

Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Créditeurs divers	71	42
Total	71	42

Note 11. - Comptes de régularisation passifs.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement sur opérations en devises et sur opérations de hors bilan	945	852
Autres comptes de régularisation	3 475	4 720
Produits constatés d'avance	48	103
Charges à payer *	3 427	4 617
Autres	-	-
Total	4 420	5 572

* Ce poste intègre :
1) les dettes fournisseurs pour 884 K€ en 2015 et 858 K€ en 2014 dont l'exigibilité est inférieure à 60 jours.
2) les charges sur garanties reçues pour 2 408 K€ en 2015 et 3 745 K€ en 2014.

Note 12. - Provisions.

(En milliers d'euros)	2014	Dotations	Reprises	2015
Provisions pour risques de contreparties	-	-	-	-
Risques pays	-	-	-	-
Risques sectoriels télécommunications	-	-	-	-
Autres risques	-	-	-	-
Dont engagements de garantie	-	-	-	-
Provisions pour impôts différés	41	-	-	41
Provision pour risques et charges diverses	-	-	-	-
Total	41	-	-	41

Note 13. - Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	2014	Dotations	Reprises	2015
Fonds pour risques bancaires généraux	14 641	-	-	14 641

Note 14. - Variation des capitaux propres hors FRBG.

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31 décembre 2014	106 005	34 709	10 601	107 064	8 583	9 152	277 146
Dividendes versés en 2015					-10 601		-10 601
Affectation du résultat 2014					9 152	-9 152	-
Résultat net 2015						3 561	3 561
Solde au 31 décembre 2015	106 005	34 709	10 601	107 064	8 167	3 561	270 106

Le capital social d'Electro Banque est de 106 005 120 € à fin 2015, se répartissant en 10 600 512 actions de valeur nominale de 10 €.

Note 15. - Répartition des emplois et des ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emplois	**270 254**	**6 409**	-	**11 744**	**288 407**

Créances sur les établissements de crédit	99 925	-	-	-	99 925
Créances sur la clientèle	85 932	6 409	-	11 744	104 085
Obligations et titres à revenu fixe	84 397	-	-	-	84 397
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	84 397	-	-	-	84 397
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Ressources	**1 398**	-	-	-	**1 398**
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	1 398	-	-	-	1 398
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-

Note 16. - Engagements donnés.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Engagements de financement	**14 851**	**19 178**
En faveur d'établissements de crédit	-	-
En faveur de la clientèle	14 851	19 178
Groupe Alcatel Lucent	-	-
Autres	14 851	19 178
Engagements de garantie	**88 229**	**147 421**
D'ordre d'établissement de crédit	-	-
D'ordre de la clientèle	88 229	147 421
Groupe Alcatel Lucent	69 913	126 141
Clients douteux	-	-
Autres	18 316	21 280

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 17. - Engagements reçus.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	-	-
Reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**47 465**	**140 754**
Reçus d'établissement de crédit	512	614
Reçus de la clientèle	46 953	140 140
Groupe Alcatel Lucent	46 953	139 826
Autres	-	314

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

Note 18. - Encours des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Contrats d'échange de taux d'intérêts	6 560	8 036
Contrats à terme de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-

Options de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de change		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options sur actions		
Achat	-	-
Vente	-	-
Total	6 560	8 036

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, négative de 376 K€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2015 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 19. - Encours des opérations à terme en devises.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Achat à terme de devises contre euros		
Banque	-	30 520
Client	5 383	-
Vente à terme de devises contre euros		
Banque	34 637	27 533
Client	44 276	63 795
Total	78 913	91 328

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture de change inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de change, négative de 1 058 K€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2015 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 20. - Risque de contrepartie sur produits dérivés.

(En milliers d'euros)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Montant des contrats	Montant des contrats	Notionnel pondéré	Notionnel pondéré	Risques pondérés	Risques pondérés
1. Administrations centrales						
Contrats sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Contrats sur taux de change	-	-	-	-	-	-
2. Établissements bancaires						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	6 560	8 036	98	121	20	24
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1 an	34 637	58 053	431	581	86	116
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
3. Clientèle						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-

1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1an	49 660	63 795	510	638	255	319
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Total	90 857	129 884	1 039	1 340	361	459

Le notionnel pondéré est calculé selon la méthode de l'évaluation au prix de marché : coût de remplacement et risque potentiel futur.

Note 21. - Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Intérêts et produits assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	2 312	3 172
Opérations avec la clientèle	5 826	13 748
Obligations et titres à revenu fixe	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Total	8 137	16 920

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2015	2014
France	70 %	56 %
Europe	23 %	25 %
Amériques	3 %	16 %
Autres	5 %	3 %

Note 22. - Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Intérêts et charges assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	631	646
Opérations avec la clientèle	639	1 353
Obligations et titres à revenu fixe	69	-
Charges sur dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Total	1 329	1 999

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2015	2014
France	57 %	52 %
Europe	35 %	47 %
Amériques	-	1 %
Autres	8 %	-

Note 23. - Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	2015	2014

Titres de placement	-	1
Actions	-	1
Autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation et titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Total	-	1

Note 24. - Commissions reçues.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Produits de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	2
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	626	987
Total	626	989

Le poste "Prestations de services financiers" enregistre essentiellement la redevance perçue au titre de la gestion de la trésorerie centrale et internationale du groupe Alcatel Lucent.

Note 25. - Commissions payées.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Charges de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	9	5
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	6	6
Total	15	11

Note 26. - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	47	93
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	47	93
Opérations sur instruments financiers	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	118	416
Plus-values	118	416
Moins-values	-	-
Dépréciations	-	-

Le gain net, en 2015, des opérations de placement correspond essentiellement à des résultats de cessions de parts d'OPCVM.

Note 27. - Autres résultats d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Autres produits d'exploitation bancaire	163	125
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-

Refacturation	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
Produits divers	163	125
Autres charges d'exploitation bancaire	106	75
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
Charges diverses	106	75

Note 28. - Frais généraux.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Charges générales d'exploitation	-2 373	-2 584
Charges de personnel	-1 153	-1 136
Autres frais administratifs	-1 220	-1 448
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2	-16
Amortissements	-2	-16
Dépréciations	-	-
Total	-2 375	-2 600

Le poste "Charges de personnel" enregistre le montant des salaires et charges sociales refacturés par Alcatel-Lucent International du fait de la mise à disposition du personnel au service de la banque.
Les charges générales d'exploitation à 2 373 K€ sont en baisse de 8,2 % pour un effectif moyen de 8 personnes contre 9 en 2014, en baisse de 12,5%.
Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche, ces informations non auditées figurent dans la section 11.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur le site internet www.alcatel-lucent.com.

Note 29. - Coût du risque.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Risques pays	-	-
Risques sectoriels télécommunications	-	-
Autres risques	-	-
Créances douteuses	-	-
Résultats sur créances	143	69
Total	143	69

Le poste "Résultats sur créances" est intégralement composé de récupérations sur créances amorties sur des exercices antérieurs.

Note 30. - Résultat exceptionnel.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Charges exceptionnelles	-8	-
Produits exceptionnels		
Régularisation de TVA	-	9
Total	-8	9

Note 31. - Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros)	2015	2014
Impôt courant	-1 841	-4 784

Impôt différé	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Total	-1 841	-4 784

Sur l'exercice 2015, l'intégration fiscale n'a pas eu d'impact sur l'impôt comptabilisé.

Note 32. - Effectif moyen opérationnel.

	2015	**2014**
Cadres	8	8
Techniciens des métiers de la banque	-	1
Effectif total	8	9

L'effectif moyen correspond à l'ensemble du personnel mis à disposition au service de la banque.

Note 33. - Rémunérations et autres engagements envers les membres des organes d'administration et de direction.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes perçues de la banque par les membres du conseil d'administration s'élève à 17 149,98 € correspondant au montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est versée par la banque aux dirigeants effectifs de l'établissement.

Note 34. – Événements postérieurs à la date de clôture.

Suite à la clôture le 12 février 2016 de la seconde Offre de Nokia pour l'offre publique d'échange des titres Alcatel-Lucent, Nokia détient 90,34 % du capital social d'Alcatel-Lucent et au moins 90,25 % des droits de vote, 99,62 % des OCEANE 2018, 37,18 % des OCEANE 2019 et 68,17 % des OCEANE 2020.

Sur une base entièrement diluée, Nokia détient désormais 87,33 % du capital social d'Alcatel-Lucent.

.

V. - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Electro Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. -En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, le cas échéant, par des dépréciations spécifiques, ou par des provisions générales sectorielles
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. - Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 4 mai 2016

Les Commissaires aux comptes :

Ernst & Young et Autres	Deloitte & Associés
Olivier Drion	Jean-Vincent Coustel

VI. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège administratif de la société.

1603492